

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

-----  
**Séance du mardi 10 avril 2018**  
-----

L'an deux mille dix-huit, le 10 avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation faite le 9 mars 2018. Le comité syndical du jeudi 20 mars 2018 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

**Délégués titulaires présents**

*Le Président* : Olivier CUBAUD

*Mesdames les déléguées* : Rosemary BARBIER, Henriette BEAUDET, Sylvie DECEMME, Annie LAURENTIN, Danièle SOULARD

*Messieurs les délégués* : Pascal BIRONNEAU, Mickaël BOIDRON, Jean-François COIFFARD, Nicolas DELAUNAY, Mickaël DE MORAIS, Bruno DUPAS, Olivier FOUILLET, Daniel GUERINEAU, Patrice HOUTEKINS, Louis-Marie LUMINEAU, Stéphane PROUST, Christian RABIN, Francis RENAUDEAU

**Délégués suppléants**

*Mesdames les déléguées* : Jeanne BARIGAULT suppléante de Céline LHOMMEAU

*Messieurs les délégués* : Joël BERTHELOT suppléant de René FORTHIN

**Conseillers Départementaux**

Olivier FOUILLET, Béatrice LARGEAU

**Pouvoirs**

**Absents / Excusés**

*Mesdames les déléguées* : Michelle ARNAULT, Nathalie BRESCIA, Marinette CARTIER, Christine CHOQUET (excusée), Amandine DUGUET (excusée), Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Françoise HULLIN, Antoinette MARCHADIER (excusée), Lucie MORISSET, Sylvie PROUST, Agnès RAVAILLEAU BACHELIER (excusée), Julia SALVAT (excusée), Patricia SCHAAF (excusée), Chantal TIREL

*Messieurs les délégués* : Xavier AUBRUN, Jean-Claude BABU, Pierre BIGOT, Gérard BLANQUART, Jean-Michel BLOT, Norbert BONNEAU, Hervé BOTON, Jean-Marie BOUDIER, Dominique DAVID, Thierry DEJONCKHEERE, Patrick DEVAUD, Didier DUBIN, Pascal FILLION, Gérard GIRET, Alain GUERET, Jean-Claude GUERIN, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Patrice HOUTEKINS, Dominique JOLLY, Nicolas MARTIN, Jean-Yann MARTINEAU, Samuel MAUDET, Pierre-François MINGRET, Benoît PILLOT, Daniel ROBERT, Max SAVU, Gilles SORIN, Daniel SOURISSEAU, Jean-Pierre THEBAULT

*Les Conseillers Départementaux* : René BAURUEL, Coralie DENOUES, Hervé DE TALHOUET-ROY (excusé), Gilbert FAVREAU, Maryline GELEE, Esther MAHIET-LUCAS, Marie-Pierre MISSIOUX, Sylvain SINTIVE

## AFFAIRES GÉNÉRALES

➤ **Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour un montant de 100 000 €**

➤ **Délibération n° 19.2018**

Afin de financer ses besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet souhaite ouvrir une ligne de trésorerie.

Différents organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens.

Après étude des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole apparaît être la plus intéressante.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De demander au Crédit Agricole une ligne de trésorerie ayant les modalités suivantes :
  - Montant : 100 000 €
  - Taux : Index Euribor 3 mois moyenné majoré de 1,100 %
  - Durée : 12 mois
  - Frais de dossier : 150 €
  - Commission d'engagement : 300 €
- De prendre l'engagement pendant toute la durée du contrat, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque mois, le paiement des intérêts, à l'échéance du contrat, le remboursement du capital.
- De conférer toutes les délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de la ligne de trésorerie, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

*Arrivée de M. Patrice HOUTEKINS, M. Bruno DUPAS et M. Mickaël BOIDRON.*

## RIVIERE

➤ **Indicateurs de suivi des cours d'eau pour l'année 2018**

➤ **Délibération n° 20.2018**

VU le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 signé le 14 novembre 2017 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

VU la délibération n°32.2014 du 10 juillet 2014 relative à la délégation au Président en matière de marchés publics ;

CONSIDERANT la nécessité de dresser l'état écologique des cours d'eau et d'évaluer l'efficacité des travaux de restauration menés dans le cadre du contrat territorial ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le programme 2018 des indicateurs de suivi biologique des cours d'eau, pour un montant prévisionnel de 7 500 € TTC, sous réserve de l'acceptation des partenaires financiers.
- Autorise le Président à solliciter des aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de tout autre financeur dans la limite de 80% d'aides publiques, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	IBG DCE / IBD	Le Chaseau Le Coteau La Bodillonnière La Cendronne	7 500 €
Recettes prévisionnelles	Agence de l'eau Loire-Bretagne	60% TTC	4 500 €
	SMVT	40 % TTC	3 000 €
	Total TTC		7 500 €

- Donne pouvoir au Président, ou à défaut au Vice-président en fonction pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Arrivée de : M. Christian RABIN, M. Mickaël DE MORAIS et M. Stéphane PROUST.

➤ **Convention de mise en œuvre des travaux de restauration des berges et de mise en défend des cours d'eau sur le bassin du Cébron avec la Société Publique Locale des Eaux du Cébron**

➤ **Délibération n° 21.2018**

En réponse aux enjeux du contrat territorial Re-resources animé par la SPL des eaux du Cébron et dans l'objectif de réduire les sources de colmatage des cours d'eau et le transport de matières organiques dans la retenue du Cébron liés à la dégradation des berges et de la ripisylve, le SMVT inscrit dans son contrat territorial milieux aquatiques Thouet 2017-2021 la réalisation de travaux de restauration des berges et de mise en défend des cours d'eau sur le bassin d'alimentation de la retenue du Cébron.

Les engagements conjoints de la SPL et du SMVT pour la mise en œuvre de ce programme ont été discutés lors de l'élaboration du CTMA Thouet et sont déterminés dans la présente convention couvrant la durée du contrat territorial.

VU le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 signé le 14 novembre 2017 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

VU le compte rendu du Conseil d'Administration de la SPL des Eaux du Cébron du 09 novembre 2016 relatif à la prise en charge financière des travaux d'aménagement des zones d'abreuvement dont la maîtrise d'ouvrage est confiée au SMVT ;

VU la délibération n°16.2018 du 08 février 2018 relative au programme du SMVT pour l'année 2018 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les termes de la convention pour la mise en œuvre des travaux de restauration des berges et de mise en défend des cours d'eau sur le bassin du Cébron avec la Société Publique Locale des Eaux du Cébron annexée à la présente décision.
- Accepte l'engagement de la convention.
- Autorise le Président à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

➤ **Convention de coproduction pour la réalisation d'un film sur le castor**

➤ **Délibération n° 22.2018**

Le syndicat et la société FIFO Distribution souhaitent coproduire un documentaire sur le Castor Européen, mammifère autrefois menacé et désormais de retour sur le territoire du SMVT. Ce film est destiné à une diffusion plurielle : télévisions nationales et régionales par le circuit de diffusion de FIFO Distribution, et auprès des acteurs du territoire, notamment les collectivités, associations, établissements scolaires et périscolaires et acteurs du tourisme vert de la Nouvelle-Aquitaine et des Pays de Loire.

CONSIDÉRANT que le syndicat est fortement engagé dans une politique d'information qui met en avant la nécessité de sauvegarder voire restaurer la biodiversité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les termes de la convention de coproduction pour la réalisation d'un film sur le castor avec la société FIFO Distribution.
- Accepte l'engagement de la convention.
- Autorise le Président à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

➤ **Programme de renaturation du Thouet sur le site des sources pour le compte de la Communauté de Communes Val de Gâtine engagé dans le cadre du CTMA Thouet 2017-2021**

➤ **Délibération n° 23.2018**

La Communauté de Communes Val de Gâtine est propriétaire du plan d'eau des sources du Thouet implanté sur le « site d'interprétation des sources » aménagé sur la commune du Beugnon. Ce plan d'eau est envasé et aucun usage n'y est recensé. Par ailleurs il altère fortement la valeur biologique du site d'interprétation aménagé au cœur du périmètre Natura 2000 « bassin amont du Thouet ». Afin de proposer une gestion adaptée de ce plan d'eau le syndicat a été sollicité pour porter l'étude d'avant-projet d'aménagement. Au terme de l'étude le conseil communautaire a validé le projet d'effacement de la digue et de renaturation du Thouet. Les travaux sont estimés à 50 400 € TTC et sont inscrits au CTMA Thouet pour l'année 2018.

VU le Contrat Territorial Milieux Aquatiques Thouet 2017-2021 signé le 14 novembre 2017 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

VU la délibération n°32.2014 du comité syndical du 10 juillet 2014 relative à la délégation au Président en matière de marchés publics ;

VU la délibération n°D\_2017\_3\_9 du conseil communautaire de Val de Gâtine en date du 13 février 2017 acceptant les travaux d'effacement du plan d'eau et de renaturation du Thouet, confiant la prise en charge technique et financière du programme au SMVT et soumettant au conseil communautaire une convention de cadrage des missions respectives des deux structures ;

CONSIDERANT la procédure d'autorisation environnementale et de Déclaration d'Intérêt Général actuellement en cours relative au programme d'actions du CTMA Thouet 2017-2021 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise la consultation d'entreprises et le lancement des travaux d'effacement du plan d'eau des sources et de renaturation du Thouet pour le compte de la Communauté de Communes Val de Gâtine sur la commune du Beugnon, d'un montant prévisionnel de dépenses estimé à 50 400 € TTC.
- Autorise la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de tout autre financeur, dans la limite de 80% d'aides publiques selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Effacement plan d'eau et renaturation du Thouet	Total TTC	50 400 €
Recettes prévisionnelles	Agence de l'eau Loire-Bretagne	Montant éligible	
	80%	42 000 €	33 600 €
	SMVT	Reste à charge	16 800 €
		Total TTC	50 400 €

- Approuve les termes de la convention pour la renaturation du Thouet au site des sources annexée à la présente décision.
- Accepte l'engagement de la convention.
- Autorise le Président à prendre toute disposition nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.